

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 mai 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2765)

Commission	
Gouvernement	

N° 2433

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
M. Dive

à l’amendement n° 2026 de Mme Minard

ARTICLE 4

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.